

# VD\_FINDINFO Décision / 2011 / 546 vom 5. August 2011

VD Tribunal cantonal, 2011-08-05, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_findinfo\\_D\\_cision\\_\\_\\_2011\\_\\_\\_546](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_D_cision___2011___546)

FR: VD\_FINDINFO Décision / 2011 / 546 du 5 août 2011

IT: VD\_FINDINFO Décision / 2011 / 546 del 5 agosto 2011

## Regeste

CLASSEMENT DE LA PROCÉDURE | 310 CPP (CH)

## Erwägungen

### E. 1

let. a CPP), que c'est par conséquent à bon droit que le procureur a refusé d'entrer en matière sur la plainte; attendu, en définitive, que le recours, mal fondé, doit être rejeté et l'ordonnance du 5 août 2011 confirmée, que les frais du présent arrêt, par 330 fr. (art. 20 al. 1 TFJP [Tarif des frais judiciaires pénaux du 28 septembre 2010, RSV 312.03.1]), sont mis à la charge du recourant, qui succombe (art. 428 al. 1 CPP). Par ces motifs, la Chambre des recours pénale, statuant à huis clos : I. Rejette le recours. II. Confirme l'ordonnance du 5 août 2011. III. Dit que les frais de la procédure de recours, par 330 fr. (trois cent trente francs), sont mis à la charge de A.D.\_\_\_\_\_. IV. Déclare le présent arrêt exécutoire. Le président : Le greffier : Du L'arrêt qui précède, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifié, par l'envoi d'une copie complète, à : - M. A.D.\_\_\_\_\_, - Ministère public central, et communiqué à : ■ M. le Procureur de l'arrondissement de Lausanne, par l'envoi de photocopies. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière pénale devant le Tribunal fédéral au sens des art. 78 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral – RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète (art. 100 al. 1 LTF). Le greffier :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.